

Le mot du curé :

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, en 2015, ont contribué, par leur soutien financier, à faire vivre notre Diocèse et notre Paroisse.



L'expérimentation de la défiscalisation du don pour la Vie Paroissiale a été une réussite. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin et fidélisons notre engagement, tant au niveau du don au Denier (qui permet de faire vivre nos prêtres et laïcs salariés) qu'à celui pour la Vie Paroissiale (qui permet de financer les activités et les charges sur la Paroisse).

La participation de chacun à cet effort financier, même modeste, est très importante : elle est le témoignage de votre reconnaissance pour ce que la Paroisse vous apporte tout au long de l'année et le signe d'une communauté qui œuvre concrètement à la construction du Royaume de Dieu dans le monde d'aujourd'hui.

Père Hervé Huet,
curé de la Paroisse

Le DON au Denier de l'Eglise :

- Finance la rémunération de vos prêtres en activité et de ceux qui sont à la retraite
- Contribue aux salaires des personnes employées au Service de la mission de l'Eglise
- Participe aux frais de formation des Séminaristes
- Fournit au Diocèse les moyens de développer ses missions : solidarité, pastorale jeunes, rassemblements...

Pour donner au Denier :

<http://e-rennes.catholique.fr/le-denier/>

Le DON à la Vie Paroissiale :

Sert à régler les dépenses occasionnées par la vie quotidienne de nos 4 Communautés de la Paroisse St Armel (Bruz, Chartres, Laillé, Pont-Péan), à savoir : entretien des locaux, chauffage, électricité, achats matériels pour la vie pastorale etc...

✂----- Découper le coupon ci-dessous et le joindre à votre offrande pour donner à la « Vie Paroissiale » -----

DON pour la Vie Paroissiale 2016

POUR MIEUX VOUS CONNAITRE

Merci d'indiquer votre tranche d'âge

- 20 à 40 ans
- 41 à 60 ans
- 61 à 80 ans
- plus de 80

Famille ou M. ☎

Adresse C. Postal

Verse : **Pour la Vie Paroissiale de St-Armel** : Euros

Règlement : sous enveloppe remise à la Paroisse : (accueil presbytère ou quête)

- Soit en espèces.
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
 - « **AD Rennes Paroisse ST ARMEL** » (Bruz, Chartres de Bretagne, Laillé et Pont-Péan)
 - « **AD Rennes Paroisse ST LEONARD** » (Bourgarré, Noyal-Chatillon, Orgères, Saint-Erblon)
- Soit par prélèvement mensuel. (se renseigner au service comptable le lundi matin ☎ 02 99 52 61 17)

IMPORTANT : Pour recevoir un **Reçu Fiscal** (déduction de 66% du montant de vos dons), les dons doivent être faits par chèque.